

DECISION DU PRESIDENT D2024-176

Objet : Conclusion de l'acte modificatif n°1 de la convention valant marché de recherche et développement pour l'évaluation énergie-carbone de l'opération d'aménagement d'Intérêt métropolitain de Livry Gargan

Le **Président** de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2194-7,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2023/10/12/45 du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'arrêté du Président n°2023/385 du 31 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Nathalie VAN SCHOOR, Directrice générale déléguée de la Métropole du Grand Paris,

Vu la décision du Président n°D2024-176 du 15 novembre 2023 portant conclusion de la convention valant marché de recherche et développement pour l'évaluation énergie-carbone de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan,

Considérant que la Métropole a conclu un marché de recherche et développement pour l'évaluation énergie-carbone de l'opération d'aménagement d'Intérêt métropolitain de Livry-Gargan avec la société Efficacy, d'un montant de 15 000€ HT, pour une durée initiale de 8 mois.

Considérant la nécessité de passer un acte modificatif n°1 à la convention citée ci-dessus afin de proroger sa durée initiale du marché d'un an,

DECIDE

Article 1 : De conclure l'acte modificatif n°1 à la convention valant marché public de recherche et développement, pour la mise en œuvre d'une évaluation énergie-carbone sur l'opération d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan, avec l'institut Efficacy, sis Cité Descartes, 14-20 boulevard Newton, 77420 Champs-sur-Marne, portant prolongation du marché d'un an, sans incidence financière.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2024, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier.

Par ailleurs, notification en est faite à l'institut Efficacy.

Fait à Paris,

18 JUIL. 2024

Pour le Président et par délégation,


Nathalie Van SCHOOR
Directrice Générale Déléguée

